

24 mars 2017



Les lois d'amnistie pénale de 2016

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Amnistie de décembre 2015 appliquée à partir de janvier 2016	3
2. Amnistie de décembre 2016 appliquée à partir de janvier 2017	3

Résumé

Lois d'amnistie pénale de décembre 2015, en vigueur à partir de janvier 2016, et de décembre 2016, en vigueur à partir de janvier 2017.

Abstract

Law on Amnesty for criminal offences, December 2015, into force from January 2016.
Law on Amnesty for criminal offences, December 2016, into force from January 2017.

Nota : Les traductions des citations en langues étrangères sont assurées par la DIDR.

1. Amnistie de décembre 2015 appliquée à partir de janvier 2016

Selon les informations publiées par le site de l'audiovisuel public albanais (RTSH)¹, un projet de loi d'amnistie pénale est présenté le 10 décembre 2015 par le ministère de la Justice devant le Parlement albanais : il vise à la libération immédiate d'un millier de prisonniers, essentiellement des jeunes, des femmes et des personnes âgées, à l'exclusion de ceux condamnés pour crimes graves. Selon les autorités, cette loi est nécessaire pour réduire la surpopulation des prisons : 6 000 personnes se trouvent alors emprisonnées ou en détention préventive, la capacité normale des établissements pénitentiaires étant estimée à 4 500 personnes². Le 21 décembre 2015, le Parlement vote cette loi à une forte majorité (110 voix pour, aucune contre et une abstention)³ ; elle est ratifiée le 6 janvier 2016 par le président de la République, Bujar Nishani⁴. Ce texte prévoit la libération immédiate des prisonniers condamnés à moins de deux ans de prison, des femmes ayant plus de 50 ans et des hommes ayant plus de 60 ans le jour de l'entrée en vigueur de la loi, ainsi que des prisonniers qui avaient moins de 18 ans au moment de l'infraction. Selon l'estimation présentée par les autorités, 720 personnes au total doivent être libérées quinze jours après la parution du décret, soit le 21 janvier⁵. Pour les personnes n'entrant pas dans le champ de ces mesures, la loi prévoit une réduction de peine d'un an et demi pour les femmes et un an pour les hommes ainsi que l'effacement des peines de substitution et de liberté conditionnelle⁶. A partir du 21 janvier 2016, les autorités pénitentiaires commencent la mise en liberté de 900 prisonniers dont 23 femmes et huit mineurs ; 220 viennent de la prison de Fier, une des plus importantes du pays⁷. La différence entre l'estimation initiale (720 bénéficiaires) et le chiffre annoncé fin janvier (900 bénéficiaires) n'est pas expliquée.

2. Amnistie de décembre 2016 appliquée à partir de janvier 2017

Le 7 décembre 2016, selon RTSH, le ministre de la Justice présente un nouveau projet de loi d'amnistie devant entraîner la libération d'un millier de personnes et une réduction de peine pour 3 000 autres : à cette date, la population carcérale en Albanie est estimée à 6 000 condamnés et 3 200 personnes en détention préventive⁸. Un article publié le même jour par le journal en ligne Bota Sot⁹ précise que ce texte présenté au conseil des ministres prévoit la libération des personnes condamnées à une peine de deux ans d'emprisonnement au maximum, prononcée jusqu'au 31 décembre 2016, ainsi que des femmes âgées de 55 ans au moins et les hommes de 60 ans au moins à la date d'entrée en vigueur de la loi, les prisonniers qui avaient moins de 18 ans au moment de l'infraction, ceux atteints d'une maladie grave et incurable ; les autres prisonniers bénéficient d'une réduction de peine de deux ans pour les femmes et un an pour les hommes. Le bénéfice de la loi s'étend aux infractions en cours de jugement, commises avant le 30 novembre 2016, pour lesquelles la loi prévoit une peine de deux ans de prison au maximum. L'article 4 du projet exclut de son application les personnes condamnées pour certains crimes graves, notamment pour agression ou menaces contre un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions et pour désobéissance à un agent des forces de l'ordre¹⁰.

¹ Sur RTSH (« Radio Televizioni Shqiptar », radio et télévision albanaises), voir Balkan Insight, "Albanian TV in Deadlock Over New Chief", 22/10/2015.

² RTSH, « Ministria e drejtësisë përgatit amnistinë, përfitojnë 1000 persona », 10/12/2015.

³ RTSH, « Parlamenti miraton amnistinë, përfitojnë 720 persona », 21/12/2015.

⁴ RTSH, « Dekretohet amnistia, përfitojnë 720 persona », 06/01/2016.

⁵ RTSH, « Dekretohet amnistia, përfitojnë 720 persona », 06/01/2016.

⁶ RTSH, « Dekretohet amnistia, përfitojnë 720 persona », 06/01/2016.

⁷ RTSH, "Nis amnistia, përfitojnë 900 të dënuar", 22/01/2016.

⁸ RTSH, « Qeveria: Gati amnistia 2016 », 07/12/2016.

⁹ Quotidien kosovar albanophone, sur papier et en ligne, considéré comme proche de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK). Voir Courrier des Balkans, Kosovo : comment la LDK fait taire les témoins "protégés" » du procès Haradinaj », 28/12/2007.

¹⁰ Bota Sot, « Miratohet amnistia për katërmijë të burgosur: Një mijë lirohen, tremijëve u ulet dënimi », 07/12/2016.

Le 19 décembre 2016, le ministre de la Justice, Yli Manyani, présente son projet à la commission parlementaire compétente. Il déclare que cette loi bénéficiera à quinze femmes, sept personnes âgées et huit jeunes, et que seront exclues du champ de son application les personnes poursuivies pour corruption, meurtre et violences domestiques. L'amnistie s'étend aux personnes en cours de jugement lorsque la loi prévoit une peine maximale de deux ans de prison. Par ailleurs, les personnes en possession d'armes illégales seront amnistiées si elles les rendent aux autorités avant le 30 avril 2017¹¹.

Le 23 décembre 2016, la loi est votée par le Parlement (84 voix pour, aucune contre et une abstention). Selon un article de Bota Sot, ce vote donne lieu à des polémiques, certains députés d'opposition ayant quitté la salle en déclarant que cette loi était faite au profit du député Armando Prenga (Parti Socialiste, majorité gouvernementale), arrêté en 2015 à la suite d'un affrontement avec la famille Cali¹².

Selon le même article de Bota Sot, cette loi s'applique aux personnes condamnées à trois ans de prison au maximum, aux femmes de 55 ans et plus, aux hommes de 60 ans et plus, et aux prisonniers âgés de moins de 18 ans au moment de leur infraction. Le texte exclut du bénéfice de l'amnistie les personnes condamnées en vertu des articles 76, 77, 78, 78/a, 79, 79/a, 79/b, 79/c, 81, 87, du deuxième paragraphe de l'article 88, des articles 100, 101, 103, 104 107/a, 108, 109, 110/a, 139, 140, 141, 234/a, 234/b, 278/a 282/a 283/a, 333, 333/a et 334¹³.

Aux termes du Code pénal albanais, ces articles sanctionnent respectivement les actes suivants :

- Meurtre volontaire, en relation avec un autre crime ou prémédité (Articles 76, 77 et 78)
- Meurtre de vendetta (Article 78/a)
- Meurtre d'un mineur, d'une personne handicapée ou affaiblie, du dénonciateur, témoin ou autre personne impliquée dans une procédure judiciaire, en infligeant des souffrances graves à la victime ou en mettant en danger la vie de plusieurs personnes (Article 79)
- Meurtre d'un député ou fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, d'un policier, d'un conjoint, ex-conjoint ou proche parent (Articles 79/a, 79/b, 79/c)
- Infanticide (Article 81)
- Torture entraînant des suites graves (Article 87)
- Blessure grave infligée intentionnellement à un conjoint ou proche parent (Article 88, deuxième paragraphe)
- Relations sexuelles ou homosexuelles avec un mineur (Article 100)
- Viol d'un mineur de 14 à 18 ans, d'une personne vulnérable ou avec usage d'une arme (Articles 101, 103 et 104)
- Violences sexuelles (Articles 107/a)
- Actes immoraux sur un mineur de moins de 14 ans (Article 108)
- Prise d'otage (Article 109)
- Trafic d'êtres humains (Article 110/a)
- Vol avec violence, à main armée, entraînant la mort de la victime (Articles 139, 140, 141)

¹¹ RTSH, « Manjani: Nga amnistia përfitojnë 670 të dënuar, mes tyre 15 gra », 19/12/2016.

¹² Bota Sot, « Miratohet amnistia, ja kush përfiton », 23/12/2016.

¹³ Bota Sot, « Miratohet amnistia, ja kush përfiton », 23/12/2016.

- Formation, direction ou financement d'une organisation terroriste ou d'un groupe armé (Articles 234/a et 234/b)
- Trafic d'armes ou de munitions, de produits explosifs, inflammables, toxiques ou radioactifs, de drogue (Article 278/a, 282/a, 283/a)
- Création, organisation ou direction d'un groupe criminel (« *criminal organization* » en anglais), d'un réseau criminel (« *structured criminal group* »), participation à des crimes commis par un groupe ou réseau criminel (Articles 333, 333/a et 334)¹⁴

Cette loi est ratifiée par le président de la République Bujar Nishani le 30 décembre 2016¹⁵.

Le 14 janvier 2017, un article du site RTSH annonce la mise en liberté de 731 prisonniers bénéficiant de l'amnistie dont 152 à la prison de Fier, 131 à celle de Peqin, 117 à celle de Lezhë, 110 à celle de Rogozhinë, 11 des prisons n°313 et 302 à Tirana¹⁶. Un article de Bota Sot donne des chiffres légèrement différents : 752 prisonniers libérés sur les 6 184 détenus au début de l'année ; par ailleurs, les dispositions de la loi s'étendent aux personnes en liberté conditionnelle (environ 6 000 à cette date) dont la peine est réduite de deux ans pour les femmes, un an pour les hommes¹⁷. Selon le même site, dix femmes environ doivent être libérées de la prison n°325¹⁸.

Il n'a pas été possible de trouver la liste des personnes dont la peine a été effacée par ces deux lois ni de celles libérées dans le courant de l'année 2016 du fait d'une réduction de peine.

Par ailleurs, le 15 mars 2017, le ministère de l'Intérieur annonce que le délai initialement fixé au 30 avril pour la remise d'armes illégales est prolongé jusqu'à la fin de l'année¹⁹.

¹⁴ ALBANIE, "Criminal Code of the Republic of Albania (1995, amended 2015) (English version)", 11/06/2015,

¹⁵ Bota Sot, "Presidenti Nishani dekreton ligjin për amnistinë, pritet lirimi i të burgosurve", 30/12/2016.

¹⁶ RTSH, « Hapen dyert e burgjeve për 731 të dënuar që kanë përfituar nga amnistia », 14/01/2017.

¹⁷ Bota Sot, « Zgjerohet amnistia, të tjerë të burgosur do të lihen lirohen », 15/01/2017.

¹⁸ Bota Sot, "Amnistia, përfitojnë mbi 10 gra, Jakaj: Janë gati për tregun e punës", 02/01/2017.

¹⁹ Bota Sot, "Shtyhet afati i amnistisë për armët", 15/03/2017.

Bibliographie

[Sites web consultés en mars 2017]

Législation

ALBANIE, "Criminal Code of the Republic of Albania (1995, amended 2015) (English version)", 11/06/2015,
<http://www.legislationline.org/documents/section/criminal-codes>

Médias

Bota Sot, "Shtyhet afati i amnistisë për armët", 15/03/2017,
<http://www.botasot.info/shqiperia/669681/shtyhet-afati-i-amnistise-per-armet/>

Bota Sot, « Zgjerohet amnistia, të tjerë të burgosur do të lihen lirohen, 15/01/2017
<http://www.botasot.info/shqiperia/639774/zgjerohet-aministia-te-tjere-te-burgosur-do-te-lihen-lirohen/>

Bota Sot, "Amnistia, përfitojnë mbi 10 gra, Jakaj: Janë gati për tregun e punës", 02/01/2017,
<http://www.botasot.info/shqiperia/632695/amnistia-perfitojne-mbi-10-gra-jakaj-jane-gati-per-tregun-e-punes/>

Bota Sot, "Miratohet amnistia, ja kush përfiton », 23/12/2016.
<http://www.botasot.info/shqiperia/627706/miratohet-amnistia-ja-kush-perfiton/>

RTSH, « Manjani: Nga amnistia përfitojnë 670 të dënuar, mes tyre 15 gra », 19/12/2016,
<http://rtsh.al/lajme/manjani-nga-amnistia-perfitojne-670-te-denuar-mes-tyre-15-gra/>

Bota Sot, « Miratohet amnistia për katërmijë të burgosur: Njëmijë lirohen, tremijëve u ulet dënimi », 07/12/2016,
<http://www.botasot.info/shqiperia/619121/miratohet-amnistia-per-katermije-te-burgosur-njemije-lirohen-tremijeve-u-ulet-denimi/>

RTSH, "Nis amnistia, përfitojnë 900 të dënuar", 22/01/2016,
<http://rtsh.al/lajme/nis-amnistia-perfitojne-900-te-denuar/>

Bota Sot, "Nishani dekreton ligjin për amnistinë", 06/01/2016,
<http://www.botasot.info/shqiperia/500001/nishani-dekreton-ligjin-per-amnistine/>

RTSH, « Dekretohet amnistia, përfitojnë 720 persona », 06/01/2016,
<http://rtsh.al/lajme/dekretohet-amnistia-perfitojne-720-persona/>

RTSH, "Parlamenti miraton amnistinë, përfitojnë 720 persona », 21/12/2015,
<http://rtsh.al/lajme/parlamenti-miraton-amnistine-perfitojne-720-persona/>

RTSH, "Manjani: Ndryshimi i politikave penale, ul mbipopullimin e burgjeve", 15/12/2015,
<http://rtsh.al/lajme/manjani-ndryshimi-i-politikave-penale-ul-mbipopullimin-e-burgjeve/>

RTSH, « Ministria e drejtësisë përgatit amnistinë, përfitojnë 1000 persona", 10/12/2015,
<http://rtsh.al/lajme/ministria-e-drejtjesise-pergatit-amnistine-perfitojne-1000-persona/>

Balkan Insight, "Albanian TV in Deadlock Over New Chief", 22/10/2015,
<http://www.balkaninsight.com/en/article/albania-in-limbo-over-public-tv-chief-10-21-2015>